CSSMI



AVIS PUBLIC

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT

RÈGLEMENT SUR LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (SIP-02)

AVIS EST DONNÉ que le conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles a adopté, à sa séance ordinaire du 15 décembre 2020, le Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration (SIP-02).

Le présent Règlement entre en vigueur le jour de la publication de l'avis public de son adoption et il peut être consulté sur le site Internet du CSSMI au <u>www.cssmi.qc.ca</u>.

Donné à Saint-Eustache, ce 16e jour du mois de décembre 2020.

La secrétaire générale,

Me France Pedneault

www.cssmi.qc.ca